



Le lundi 15 mai 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 9 mai 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (38) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 16/05/2023

Excusé(s) (5) : M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

25 : Échange foncier entre la Ville de Châteauroux et l'indivision Augras - Allée du Stade à Châteauroux

Afin de permettre un alignement cohérent de sa propriété située 7 allée du Stade à Châteauroux, l'indivision Augras sollicite l'acquisition d'une emprise communale d'environ 35 m² à usage d'espace vert et propose la cession d'une emprise d'environ 5 m² lui appartenant, conformément au plan annexé.

Considérant que l'emprise enherbée à céder par la commune ne constitue pas un accessoire indissociable de la voirie routière, qu'elle n'est pas affectée à l'usage direct du public ou à un service public et qu'à ce titre son maintien dans le domaine public non cadastré n'est pas justifié.

Considérant l'accord trouvé pour la réalisation de cet échange foncier sur la base d'un prix de 10€/m², soit une soulte financière de 300 € au profit de la ville de Châteauroux, avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire par l'indivision Augras.

Considérant que la valeur du bien à acquérir est inférieure au seuil de consultation du pôle d'évaluation domaniale,

Considérant que la demande d'avis du pôle d'évaluation domaniale portant sur l'emprise à céder est restée sans réponse dans le délai d'un mois ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- de constater la désaffectation de l'emprise communale de 35 m² correspondant au lot A du plan annexé et prononcer son déclassement du domaine public communal ;
- d'approuver la cession de l'emprise enherbée d'environ 35 m² correspondant au lot A du plan annexé au profit de l'indivision Augras au prix de 10 € /m² ;
- d'approuver l'acquisition d'une emprise d'environ 5 m² à prélever sur la parcelle BI 522 correspondant au lot C du plan annexé appartenant à l'indivision Augras au prix de 10 €/m².
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
Mme Delphine CHAMBONNEAU Mme Stéphanie GALOPPIN

CONCORTS AUGRAS
Représentés par M. AUGRAS François
7 allée du Stade
36000 CHATEAUROUX

Le 15 Mars 2023

Mairie de Châteauroux
Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat
Place de l'Hôtel de Ville
36000 CHATEAUROUX

A l'attention de Mme Vételé Flore

COURRIER ARRIVÉ LE

17 MARS 2023

CHATEAUROUX METRO

Madame,

4265

Suite à votre courrier du 27 Novembre dernier par lequel vous nous informez de votre accord de principe sur :

- la cession d'une emprise de 35 m2 au prix de 10€/m2
- l'acquisition d'une emprise de 5 m2 à prélever sur la parcelle B1 522 afin de disposer d'un alignement cohérent, également au prix de 10€/m2

Il nous appartiendra donc de prendre en charge les frais concomitants comme il en avait été convenu, ceux-ci pour un montant maximum approximatif de :

- . 1128 € selon devis du Géomètre
- . 50 € selon facture de l'Agence immobilière (pour estimation du bien)
- . 500 € selon estimation la plus élevée des frais de notaire (selon l'étude de Maître DELEST)

1678 €

Pour principe, chaque nu-proprétaire s'engage à en supporter sa propre quote-part afin de restituer à M. AUGRAS François, l'avance financière qu'il fera pour honorer l'ensemble desdits frais.

Voici donc ci-dessous les signatures de chaque intervenant, précédées de la date et de la mention écrite « bon pour accord », soit :

Mme AUGRAS Lucienne
2bis allée des Tennis 36000 CHATEAUROUX
En sa qualité d'usufruitière

le 09/03 2023

Bon pour Accord



M.AUGRAS Jacky
18 route d'Issoudun 36110 BRION
En sa qualité de nu-proprétaire

le 10/03/2023

Bon pour Accord



Mme AUGRAS Roselyne
129 Rue Suffren 87100 LIMOGES LANDOUGE
En sa qualité de nu-proprétaire

le 06/03 2023

Bon pour Accord



M.AUGRAS François
7 allée du Stade 36000 CHATEAUROUX
En sa qualité de nu-proprétaire

le 10/03/2023

Bon Pour Accord



Mme AUGRAS Martine
21 lieudit Chézeaneuf 36250 NIHERNE
En sa qualité de nu-proprétaire

le 10/03/2023

Bon pour accord



M. ANGLARD Xavier
Placé sous Curatelle aux biens
ALSEA - Service DPF-MJPM
M. CHEROT Emilien
3 Allée Van Dyck
87000 LIMOGES
En sa qualité de nu-propiétaire

XAVIER ANGLARD

le 01/3/2023

Par assistance
A.L.S.E.
SERVICE TUTEL.
3, allée Van Dyck
87000 LIMOGES

Bon pour accord.

M.AUGRAS Benoit
21 lieudit Millaboef 36200 BOUESSE
En sa qualité de nu-propiétaire

En présence de :

HUEBERT J. Luc *Bon pour accord*
le 15/03/2023

[Signature]

Il vous sera maintenant possible, avec l'appui de ce document, de présenter ce projet à l'approbation du Conseil Municipal.

Recevez, Madame, l'assurance de nos salutations distinguées.

Indivision AUGRAS
Représentée par M.AUGRAS François

[Signature]

Attestation de dépôt

Consultation du Domaine (version de mai 2020)

Ce document atteste que MAIRIE a déposé le 16 février 2023 un dossier sur la démarche « Consultation du Domaine (version de mai 2020) ».

Identité du demandeur

Dénomination : MAIRIE
SIRET : 21360044800012

Dossier

Numéro de dossier : 11517044
Dossier déposé le : 16 février 2023
État du dossier : déposé, en attente d'examen par l'administration

Service administratif

Service : Direction générale des Finances Publiques, Direction de l'immobilier de l'État
Adresse postale : 120, rue de Bercy
75572 Paris
Cedex 12
Email de contact : Ne@nt
Téléphone : Cf. contacts en première page du formulaire de demande d'avis

Fait le 16 février 2023,
La direction de demarches-simplifiees.fr